



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 80783

## Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les difficultés rencontrées par les personnes qui souffrent de fibromyalgie. En effet, cette pathologie, bien que reconnue depuis 1992 par l'OMS, et qui atteindrait plus de 1,3 million de personnes dans notre pays, serait trop souvent encore mal appréhendée par le corps médical, du fait notamment que, scientifiquement mal connue puisque sans substratum biologique net, elle revêtirait des symptômes multiples et variables dans le temps. Par ailleurs, il apparaît, au regard des symptômes douloureux et invalidants qui sont une entrave à la vie professionnelle et sociale, que cette maladie soit prise en compte de façon différente selon les départements dans le cadre de l'attribution de l'allocation adulte handicapé. C'est pourquoi il lui demande de lui préciser quelles dispositions concrètes il compte prendre pour améliorer l'harmonisation dans chaque département de la prise en compte par les COTOREP de cette maladie invalidante.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pascal Terrasse](#)

**Circonscription :** Ardèche (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80783

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 décembre 2005, page 11466